

Article imprimé sur le site Politis.fr - URL : <http://www.politis.fr/Les-salaires-vertigineux-des,20937.html>

Le patron d'EDF s'augmente de 148 % en six ans

mardi 12 février 2013, par [Thierry Brun](#)

Le rapport annuel 2013 de la Cour des comptes, publié mardi 12 février, révèle que, de 2005 à 2010, la rémunération du PDG d'EDF a plus que doublé. Les autres dirigeants ne sont pas en reste.

Le rapport annuel 2013 de la Cour des comptes, publié mardi 12 février, est une mine de renseignements sur la gestion des finances publiques. Cette année, les magistrats ont procédé au contrôle des rémunérations à EDF dans un chapitre intitulé : « *Les rémunérations à EDF SA : une progression rapide, une accumulation d'avantages, peu de liens avec les performances* ».

Le propos concerne l'ensemble des personnels, mais la partie de la rémunération des dirigeants est édifiante. Ainsi, de 2005 à 2010, révèle le rapport, « *la rémunération globale du président-directeur général d'EDF SA a été multipliée, en euros courants, par 2,35* ». Un tableau indique qu'en 2005, la rémunération (fixe et variable) s'élève à 639 480 euros et qu'en 2011 celle-ci a grimpé à 1 588 000 euros.

« *Au total, par rapport aux autres dirigeants statutaires d'entreprises cotées où l'État est actionnaire (12 entreprises en tout, 18 personnes concernées), qui figurent dans le rapport 2010 de l'Agence des participations de l'État, le président d'EDF occupait la quatrième place pour la rémunération fixe, après ceux de GDF-Suez, Renault et Dexia* », relève les magistrats qui rappellent que le plafonnement à 450 000 euros de la rémunération des dirigeants d'entreprises contrôlées par l'Etat, décidé en 2012, « *ne manquera pas de modifier ces classements* ».

Sur le web :

► [Le rapport 2013 de la Cour des comptes](#)
[\[http://www.ccomptes.fr/Publications/Publications/Rapport-public-annuel-2013\]](http://www.ccomptes.fr/Publications/Publications/Rapport-public-annuel-2013)

Les autres mandataires sociaux (directeurs généraux délégués) ne sont pas en reste : si l'on prend le cas du directeur général délégué chargé des finances, le salaire brut imposable est passé de 671 530 euros (en 2005) à 1 335 141 euros (en 2010). Pas mal non plus, le salaire du directeur général délégué chargé des opérations : il passe de 423 952 euros (en 2005) à 866 208 euros (en 2010). La Cour des comptes évoque des « *gains très sensibles de pouvoir*

d'achat », qui ignorent sans doute cette période de crise.

Jusqu'à 2005, la direction du budget « *suivait de manière très précise les situations individuelles des dirigeants des entreprises publiques* », souligne encore la Cour des comptes. Mais « *depuis la création de l'agence des participations de l'État en 2004* », il n'y a plus d'enquête réalisée sur ces dirigeants. Conclusion : « *L'État a donc perdu une connaissance fine de l'évolution de la rémunération des dirigeants de l'entreprise dans son ensemble, et singulièrement des plus hauts dirigeants* ».

Nota Bene :

Photo : AFP / DAMIEN MEYER